



Forclusion, dossier de surendettement, dette bancaire

Par **SEVE76**, le **31/10/2018** à **12:18**

Bonjour,

Début 2013 j'ai déposé un dossier de surendettement incluant une dette de découvert bancaire. Mon compte avait été clôturé par la banque.

Le gel de mes dettes fut effectif deux années puis, en 2015, j'ai remboursé petit à petit mes autres créanciers qui en faisaient la demande.

Pas de nouvelle de cette banque depuis.

Ce jour, le 20 octobre 2018, je reçois un avis de passage d'un huissier concernant une signification IP exécutoire et commandement (choix VR) à la demande de la banque.

La forclusion est-elle effective?

Que dois-je faire?

Je suis perdue dans les termes juridiques et n'ai pas les moyens financier..

Je vous remercie.